



Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis de la Municipalité N° 09/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour l'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En sus des échanges par courriel, la Commission ad hoc s'est réunie à deux reprises, les 27 février et 19 mars 2023, pour l'étude du préavis No. 09/2023

Une liste de questions et remarques a été envoyée à la Municipalité, et une séance avec MM. Viquerat et Corthay a eu lieu aux Communaux pour en discuter le 19 mars. Dans la foulée de cette séance, les membres de la Commissions se sont réunis pour discuter les points abordés à la lumière des précisions et réponses données par MM. Viquerat et Corthay. La Commission s'est estimée satisfaite des réponses obtenues. L'expérience de M. Lange, ayant travaillé dans l'industrie des bornes a été un atout précieux pour étudier les risques et opportunités du projet. Bien qu'il ait travaillé pour un des prestataires sélectionnés par la municipalité, les autres membres de la commission ont pu apprécier son approche transparente et franche et quant aux avantages et inconvénients des solutions techniques et stratégiques proposées.

De manière synthétique, la Commission est arrivée aux conclusions suivantes :

Qu'on le salue ou pas, l'électrification du parc routier est en progression, avec ses opportunités et challenges, poussée, en partie par des convictions, des incitations, et toujours davantage de lois, « carottes » avec des subventions et « bâtons » avec des normes lois contraignantes.

Nous avons au bâtiment des Communaux, suite à d'importants investissements, une grande et moderne installation de production d'énergie. Il faut être réalistes, les bornes ne seront pas une source de bénéfice dans un premier temps, mais il faut les voir comme un service offert à la société, un geste pour l'énergie renouvelable et une valorisation de nos nouvelles installations de production. Il est impossible de faire des projections quant au retour sur investissement, puisque nous ne pouvons pas connaître le coût de l'énergie futur, mais il est évident que valoriser notre propre production fait sens.

Pour ce qui est des considérations techniques : qui peut le plus peut le moins, et comme la Municipalité le propose, il semble judicieux de poser des bornes 22 kW car le surcoût est minime par rapport aux modèles 11kW et les véhicules acceptent de plus en plus des charges élevées en puissance. La Commission s'est interrogée sur la pertinence de profiter des travaux et d'augmenter le nombre de bornes plutôt que de devoir en ajouter davantage pour répondre aux futures exigences légales. La loi sur l'énergie n'est pas encore en vigueur, et les subventions vont peut-être évoluer. Les bornes prévues permettront de tester la fréquence de leur utilisation et le câblage prévu permet une extension par phases. Jusqu'à 8 à 10 bornes il n'y a pas besoin d'installer un répartiteur de charge et toutes les bornes pourront offrir la puissance maximum. Les bornes DC très haute puissance type Superchargeur « Tesla » sont très chères et semblent peu opportunes actuellement. La municipalité préfère laisser les acteurs privés proposer ce type d'offre. Il y aura toujours possibilité de s'équiper plus tard selon l'évolution de la technologie et des coûts.

La Commission est du même avis que la municipalité quant au financement. Les variantes 1 et 2 du préavis sont à exclure, afin d'avoir des contrats courts, renouvelables annuellement et ainsi de garder la liberté et un meilleur contrôle du partage des coûts/revenus. Le type de financement influence également les montants de subventions. La technologie et les acteurs du secteur sont en évolution régulière et verrouiller de longs contrats en échange de co-financement paraît inopportun. La commission s'est rangée à l'avis de la Municipalité ; evpass est le leader au niveau du réseau de bornes et utilisateurs surtout en Suisse Romande et semble le meilleur candidat et les contrats courts permettront de changer de prestataire si cela devenait judicieux.

La Commission a évoqué la possibilité d'offrir un tarif différencié pour les Étierruz et les visiteurs. La Municipalité souligne que cela compliquerait le travail de l'administration communale. L'avis de la Commission est que les solutions logicielles permettent facilement des tarifs différenciés, mais reconnaît que la plupart des habitants ayant acquis un véhicule électrique sont équipés de bornes au domicile. La Commission suggère que la Municipalité se réserve le droit de tarifs différenciés lors de la signature des contrats avec le prestataire, si cela devait être mis en place un jour. Un bilan après un ou deux ans d'utilisation permettra d'évaluer la pertinence des tarifs, également selon les offres des autres prestataires aux alentours.

Il a été relevé qu'il s'agira de veiller que les places équipées de bornes ne soient pas des parkings longue durée, des solutions de taxation majorées après un certain temps peuvent être envisagées, à voir après le bilan de l'utilisation qui sera faite des places.

La Commission remercie le Conseil pour le mandat qui lui a été confié et la confiance accordée, remercie également la Municipalité pour le temps consacré à la préparation du préavis et au bon accueil des questions et aux échanges sur place. La Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

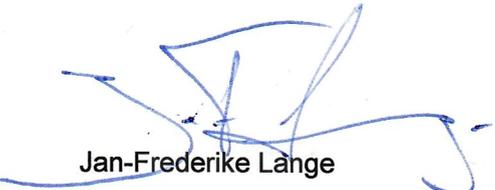
LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le présent préavis municipal no 09/2023
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux ;
2. d'allouer le crédit de CHF 87'000.-- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans.

Pour la Commission ad hoc :


Jan-Frederike Lange
Président


Sébastien Thury
Rapporteur

Etoy, le 27 mars 2024